

CR Assemblée Générale du mardi 25 mars 2025 ANNEXE 1 **Rapport Moral et Activités 2024 - Perspectives 2025**

Rapport Moral et Activités 2024

1 – Préambule

Dans le cadre de notre mission de contribuer à une meilleure intégration de chacun dans la Nation par une meilleure reconnaissance réciproque entre chacun et la Nation nous avons proposé des actions touchant la citoyenneté, la famille et l'éducation.

Pour leur mise en œuvre, nous avons et avons toujours deux voies :

- Rencontrer des organismes potentiellement pionniers pour leur mise en œuvre. Nous avons ciblé les préfectures et les mairies,
- Rencontrer des décideurs capables de proposer des projets de lois, des réglementations, des circulaires, etc. Nous avons ciblé les cabinets ministériels et des organismes rattachés.

De notre point de vue, l'atteinte d'objectifs sur ces deux voies était et est toujours un impératif pour aboutir à des mises en œuvre pérennes.

Nous avons eu quelques résultats avant 2024. Citons 2 exemples :

Pour le premier objectif, la préfecture des Hauts de Seine n'invite plus les récipiendaires aux cérémonies d'accueil dans la citoyenneté française (Naturalisation) mais les convoque avec suivi, selon notre proposition, et ce pour limiter l'absentéisme à ces cérémonies.

Pour le second objectif, l'Observatoire de la Laïcité a émis dès 2020, à partir de nos propositions, un avis gouvernemental sur l'instauration de nouveaux rites civils ou républicains :

- *L'obligation faite aux municipalités de célébrer pour les citoyens qui en font la demande le parrainage civil ou républicain »*
- *L'obligation faite aux municipalités de proposer aux couples ne s'étant pas mariés, à l'occasion de la naissance de leur premier enfant, d'organiser une « cérémonie de remise du livret de famille »*

2024 une année avec deux semestres différents.

Le premier avec le Gouvernement Attal à partir du 9 janvier et le 9 juin la dissolution de la chambre des députés suivie d'une élection législative qui n'a pas donné, hors consensus, une majorité de vote à cette assemblée.

Un premier semestre qui nous a permis d'agir sur les deux voies avec des contacts développés avec plusieurs cabinets ministériels dont celui de la Ministre chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles : dernière réunion le 27 juin.

Le second, après la dissolution, avec le gouvernement Barnier le 5 septembre puis le gouvernement Bayrou le 13 décembre, un turnover ne nous permettant pas d'avoir des contacts durables dans les cabinets ministériels, nécessaires à l'atteinte du second objectif.

Nous avons, en conséquence, décidé d'orienter notre effort essentiellement vers les mairies (y compris agglomérations et associations de maires) et vers des associations potentiellement partenaires en proposant en priorité nos actions concernant la famille et la parentalité.

Une autre priorité s'est imposée de par la forte présence dans les actualités politiques de l'immigration, c'est notre plaidoyer pour la reconnaissance immédiate des nouveaux français par acquisition comme français par toute les instances étatiques et territoriales.

Des nouveaux documents sur nos propositions d'action

Outre nos documents existants : flyer, livret de présentation et document d'instruction concernant : Création de la famille parentale et parrainage civil (voir avis gouvernement ci-dessus) ; Citoyenneté-Mode d'emploi et Cérémonie républicaine de rentrée scolaire, nous avons décidé d'y ajouter deux articles référents support d'une communication plus accrocheuse et durable :

- Un qui rassemble nos propositions concernant la famille et la parentalité, d'une part les familles de parents français, d'autre part les familles de parents étrangers avec une attention particulière pour leurs enfants nés en France et devenus français par acquisition.
- Un qui présente la situation actuelle marquée par le fait qu'un nouveau français par acquisition dans les statistiques de la population de la France, par la DGEF (Direction Générale des Etrangers en France) est immédiatement classé dans la catégorie « français », alors que pour l'INSEE il est classé dans la catégorie « immigrés » et ce jusqu'à sa mort et de plus en deuxième niveau il reste mentionné comme « immigré ayant acquis la nationalité française ».

2 – Quelques mots concernant l'article Famille et parentalité – Parentalité : des solutions existent

L'examen de l'évolution multiforme et spectaculaire de la famille, cellule de base de la société, depuis 50 ans conduit aux constats suivants : Plus de 50% des séparations conduisent à 25% de familles monoparentales ; la moitié des enfants naissent hors mariage ; la moitié des enfants voient leurs parents se séparer alors qu'ils sont encore mineurs. Face à cette situation il n'existe qu'un rite : la cérémonie du mariage civil où notamment est délivré le message de ce que la société attend du couple, tant pour leurs futurs enfants qu'entre eux. Il s'agit de fait de part ce fonctionnement de l'Etat d'une discrimination selon le statut du couple de parents : seuls les mariés bénéficient d'une présentation solennelle des devoirs de parentalité. Il existe également un rite de parrainage civil, mais il n'a pas de cadre légal et est laissé à la discrétion des maires.

Pour pallier ces manques nous proposons :

Pour les enfants nés de parents français : nous proposons d'instaurer 2 nouveaux rites :

- Cérémonie collective d'accueil des nouvelles familles parentales, dans la mairie du lieu de résidence, pour la première naissance dans une filiation non mariée, avec exposé solennel des devoirs de parentalités et remise d'un second exemplaire du livret de famille.
- Cérémonie de parrainage civil, en mairie pour les parents qui le souhaitent, afin que l'enfant dispose d'autres référents en cas de parents déficients notamment par séparation.

Pour les enfants nés en France de parents étrangers devenus français par acquisition de la nationalité durant leur minorité, nous proposons l'instauration d'un nouveau rite en mairie (par délégation préfectorale) : Cérémonie spécifique d'accueil dans la citoyenneté française comprenant un message sur les devoirs de parentalité pour les parents qui, avec des enfants devenus français, restent étrangers.

Le contenu de cet article est destiné, en priorité dans le contexte politique actuel, aux instances territoriales, en particulier les mairies et agglomérations, mais aussi les associations de maires, et ce pour encourager des mises en œuvre pionnières.

Il s'agit aussi de saisir les opportunités pour échanger avec des instances nationales, gouvernementales afin que des recommandations ou directives d'application viennent soutenir ces propositions d'instauration de nouveaux rites.

3 – Quelques mots concernant l'article Reconnaissance immédiate des nouveaux français par acquisition comme français

Il s'agit de mettre en évidence le différend entre 2 organismes majeurs de l'Etat dans le champ des statistiques et données sur la population de la France : L'INSEE qui conserve jusqu'à sa mort la qualité d'immigré à un naturalisé français et la Direction Générale des Etrangers en France qui reconnaît et classe comme Français (Français par acquisition) tout immigré dès sa naturalisation française. Il s'agit là d'une discrimination d'Etat sans doute préjudiciable à la bonne intégration des naturalisés français dans la Nation.

Pour éviter une telle discrimination,

Nous prôtons la reconnaissance immédiate comme Français de tout français par acquisition par toutes les instances étatiques nationales mais aussi locales d'environnement de vie : commune, établissement d'enseignement, lieu professionnel...

Le contenu de cet article est destiné aux représentants nationaux pouvant décider du traitement de ce différend, mais aussi organisme qui peut agir sur ces représentants : le monde associatif concerné par ce thème et surtout les médias.

4 - Contacts 2024– Avancées - Attendues ou espérées - Thème de la famille et de la parentalité

Rappelons tout d'abord que la charge de mise en œuvre de nos propositions d'actions revient à des instances étatiques ou/et territoriales et donc que le CLUB-ECEF n'est pas, en tant qu'association, en capacité de faire des mises en œuvre.

Notre objectif premier est de convaincre des acteurs potentiels et éventuellement de les conseiller voire accompagner dans la mise en œuvre de ces propositions.

Pour le premier semestre, étant donné ce que fut le deuxième semestre pour les instances gouvernementales, nous ne citons que le Cabinet de la Ministre Déléguée chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles, laquelle avait réinstallé début avril la commission « Pour nos enfants et nos adolescents : soutenir la parentalité » avec pour calendrier un rapport à remettre au Gouvernement en décembre 2024. Lors de la réunion le 27 juin précitée nous avons reçu recommandation de prendre contact avec les Co-Présidents de cette commission.

Pour l'année dont le deuxième semestre, poursuite et nouveaux contacts vers des mairies et des associations de maires, des associations d'élus et des associations de familles plus... :

- Association des Maires de la Manche (AMM): En contact avec sa Directrice avons une avancée : Un article dans une de leur Lettre d'information mensuelle aux Maires et Présidents d'intercommunalité de la Manche intitulé « Renforcer les rites républicains avec deux cérémonies autour de la famille ». Il s'agit de la cérémonie de création de la famille parentale et de la cérémonie de parrainage civil. Un attendu : Rencontre avec des Maires de la Manche.

- Association Maires des Villes & Banlieues de France : En contact avec la Déléguée Générale, avons une avancée en 2023 via la diffusion dans sa revue mensuelle d'un article sur notre action « Cérémonie Famille parentale ». Espéré : Des orientations vers des mairies et des élus, membres de l'association.

- Communauté de Communes Evreux Porte de Normandie. En contact et après échange avec le Vice-président nous avons une avancée : Une intervention à venir lors d'une prochaine conférence des Maires et un attendu : Le Coordinateur Evreux Portes de Normandie étudie dans quelles mesures certaines de nos actions pourraient trouver un écho, soit au titre de la programmation politique de la Ville, soit sur le soutien à la parentalité.

- Association des Elus de France (AEF) : En contact avec son Président, nous avons eu deux avancées : D'une part, un long article publié dans leur revue « La Promesse républicaine » N° 4 intitulé « Soutenir la parentalité : Des solutions existent avec 3 sous-titres : Rites et cérémonies, ciment essentiel pour faire société – Parentalité pour les enfants nés de parents français – Parentalité pour les enfants nés en France de parents étrangers résidents en France.

D'autre part la demande d'un autre article pour publication dans leur revue « La Promesse républicaine » N°5. En réponse, nous avons fourni le nouvel Article référent intitulé « Reconnaissance immédiate des nouveaux français par acquisition comme Français. » (voir présentation ci-dessus). Un attendu : Intervenir dans une réunion d'élus.

- Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) et Union Départementale des Associations Familiales des Hauts de Seine (UDAF92) avec la recommandation du Cabinet de la Ministre Déléguée chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles, Une avancée : Rencontre de la Direction Générale de l'UNAF fin 2024 qui s'est déclarée fort intéressée par nos propositions. Espéré : Progresser avec l'UNAF et l'UDAF92 dans le champ de la famille par des mises en œuvre de nos propositions.

- Commission « Pour nos enfants et nos adolescents : soutenir la parentalité », contact début décembre pris avec les Co-Présidents en se référant de l'ancienne Ministre Déléguée chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles, Attendu : un retour et des informations sur le rapport programmé pour fin décembre.

5 - Newsletter

Nous avons diffusé à plus de 500 lecteurs 4 Newsletters en 2024 (contre 5 en 2022 et en 2023). Cette baisse est consécutive à un manque de matière dû notamment aux évolutions parlementaires et gouvernementales en 2024. Elles comprennent, comme auparavant, nos chroniques, des articles présentant nos réflexions et/ou nos actions de la période ainsi que des articles issus de l'actualité se rapportant aux

champs républicains, religieux, ou les deux à la fois et ayant un rapport avec notre activité. Le taux d'ouverture est satisfaisant.

Activités et Contacts Premier trimestre et Perspectives 2025

1 - Contexte

Une continuité avec le deuxième semestre 2024.

Dans cette continuité, à souligner l'importance du Thème Famille et Parentalité : Sur décision du Président de la République de fin décembre 2024 de créer un Haut-Commissariat à l'Enfance et de déclarer « *La protection des plus jeunes est au cœur de mon engagement et le restera pour les 30 prochains mois* » le Gouvernement a institué le 10 février 2025 un Haut-Commissariat à l'Enfance dont les missions comprennent « le soutien à la parentalité ». La Haute Commissaire a été nommée le 5 mars il s'agit de l'ancienne Ministre Déléguée chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles (voir ci-dessus). Contact a été pris depuis suite à l'orientation reçue de la Directrice adjointe du cabinet chargée des Solidarités, des Familles et de l'Enfance, de la Ministre du travail, des solidarités et des familles (voir ci-après). Ceci confirme la priorité choisie en 2024 par le CLUB-ECEF.

Dans cette continuité, toujours le constat d'une forte présence des questions liées à l'immigration.

2 A – Exploiter les contacts existants,

- Association des Maires de la Manche (AMM)
- Association Maires des Villes & Banlieues de France
- Communauté de Communes Evreux Porte de Normandie
- Association des Elus de France (AEF)
- Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)

2 B – Initier de nouveaux contacts en fonction de l'actualité et convaincre nos interlocuteurs de quelques mises en œuvre de nos propositions d'actions.

Ont ainsi été initiés :

Vers la représentation nationale :

- Olivia Grégoire, Députée dont Fanta Berete (qui avait posé en 2024 une question écrite au gouvernement concernant des cérémonies spécifiques en préfectures pour les enfants nés en France de parents étrangers naturalisés français) était la suppléante quand elle était ministre. Contactée : attente réponse en vue d'une éventuelle rencontre.

Vers les associations de Maires :

- Association des Maires d'Île de France (AMIF). Contact pris avec la présidence de l'association pour une rencontre afin, dans le thème famille et parentalité, outre de présenter nos propositions (voir premier article référent) de les informer des positions des 4 préfectures d'Île de France que nous avons rencontrées, chacune nous ayant précisé qu'elle n'invitait pas les mineurs nés en France de parents étrangers, naturalisés par déclaration anticipée, aux cérémonies d'accueil dans la citoyenneté (naturalisation) qu'elle organisait, et qu'elle ne voyait pas de contre-indication à ce que les mairies mettent en œuvre des cérémonies spécifiques pour ces mineurs naturalisés français.

Espéré : Propositions pouvant être prise en compte au regard du salon qu'organise l'AMIF en juin 2025 à Paris expo Porte de Versailles sur le thème « Agir contre les fractures sociales et territoriales : quelles solutions ? »

Réunion programmée le 27 mars

Vers les Instances gouvernementales :

- Agnès Basso-Fattori, Directrice adjointe du cabinet chargée des Solidarités, des Familles et de l'Enfance, au Cabinet de Catherine Vautrin, Ministre du travail, des solidarités et des familles : Réponse reçue nous invitant à prendre contact avec la Haute Commissaire à l'Enfance (voir ci-dessus).

- Concernant le débat sur le droit du sol, le Premier Ministre, s'est prononcé pour vouloir se pencher sur une question plus large à savoir « *Qu'est-ce qu'être Français ?* » Aussi nous avons contacté le Cabinet du Premier Ministre, contact initié avec le Conseiller Intérieur, Chef de Pôle Intérieur, et le Conseiller Affaires

intérieures et Immigration : retour le jour même nous signifiant un intérêt pour nos propositions et demandant des documents complémentaires. Attendu : une rencontre en avril.

- Recherche de relations au Cabinet de la Ministre de l'Education Nationale, en vue de reprendre les contacts bien engagés à l'époque du Cabinet du Ministre Pap Ndiaye concernant notre proposition de mise en œuvre, dans les collèges d'une cérémonie républicaine de rentrée scolaire.

3 - Laisser une trace

Depuis 2019, nous avons commenté et distribué nombre de nos documents (que ce soit notre ouvrage « République et Religions : Des valeurs communes pour une fraternité partagée » ou les documents de présentation et d'instruction de nos propositions d'actions à des membres du gouvernement, des parlementaires, des préfets, des maires, des associations, etc.

Nous retrouvons parfois, dans leurs déclarations, dans leurs écrits... des formulations proches voire identiques de celles contenues dans nos documents. Cela nous conforte dans le bien fondé de nos travaux.

Pour dernier exemple, citons la reprise de l'avis de l'Observatoire de la Laïcité sur les nouveaux rites (voir le préambule) dans le Journal La Croix du 27 février article « *Comment les Français réinvestissent les rites* » (page 22 et 23).

Aussi, il nous apparaît nécessaire face, aux probables poursuites de changements tels que ceux de 2024 pendant encore quelques années, de formuler dans un ouvrage un bilan de nos propositions destiné aux décideurs et acteurs dans les champs de la citoyenneté, de la famille et de la parentalité, sans oublier celui de l'éducation qui n'était pas la priorité de l'exercice 2024, en leur laissant toute liberté de prélever et mettre en œuvre ce qui les intéresserait.

4 – Les newsletters

Poursuite de la rédaction et la diffusion de cette lettre qui constitue le lien principal entre notre association et l'extérieur, avec l'objectif qu'elle redevienne bimestrielle au plus tôt.

CONCLUSIONS

Nous avons choisi, non pas des actions dans l'immédiateté mais dans le temps long de façon à ce que, mises en œuvre, elles aient un impact pérenne sur notre société par ce qu'elles sont : des actes de prévention plutôt que des actes de correction. Il ne s'agissait pas d'une préférence mais d'un ajout essentiel aux actes de corrections, l'ensemble constituant un projet dans la durée et non plus au coup par coup.

Malheureusement, après nous être heurté au COVID 19, nous avons dû faire face à une instabilité politique qui n'est pas encore derrière nous et qui ne permet pas d'atteindre notre objectif dans un proche avenir, d'autant plus que cette instabilité conduit nos interlocuteurs à traiter plus l'immédiat (les corrections) que le long terme (les préventions).

Outre poursuivre nos contacts pour tenter d'aboutir à quelques premières mises en œuvre, il semble que l'heure du bilan soit proche voire arrivée

* * *